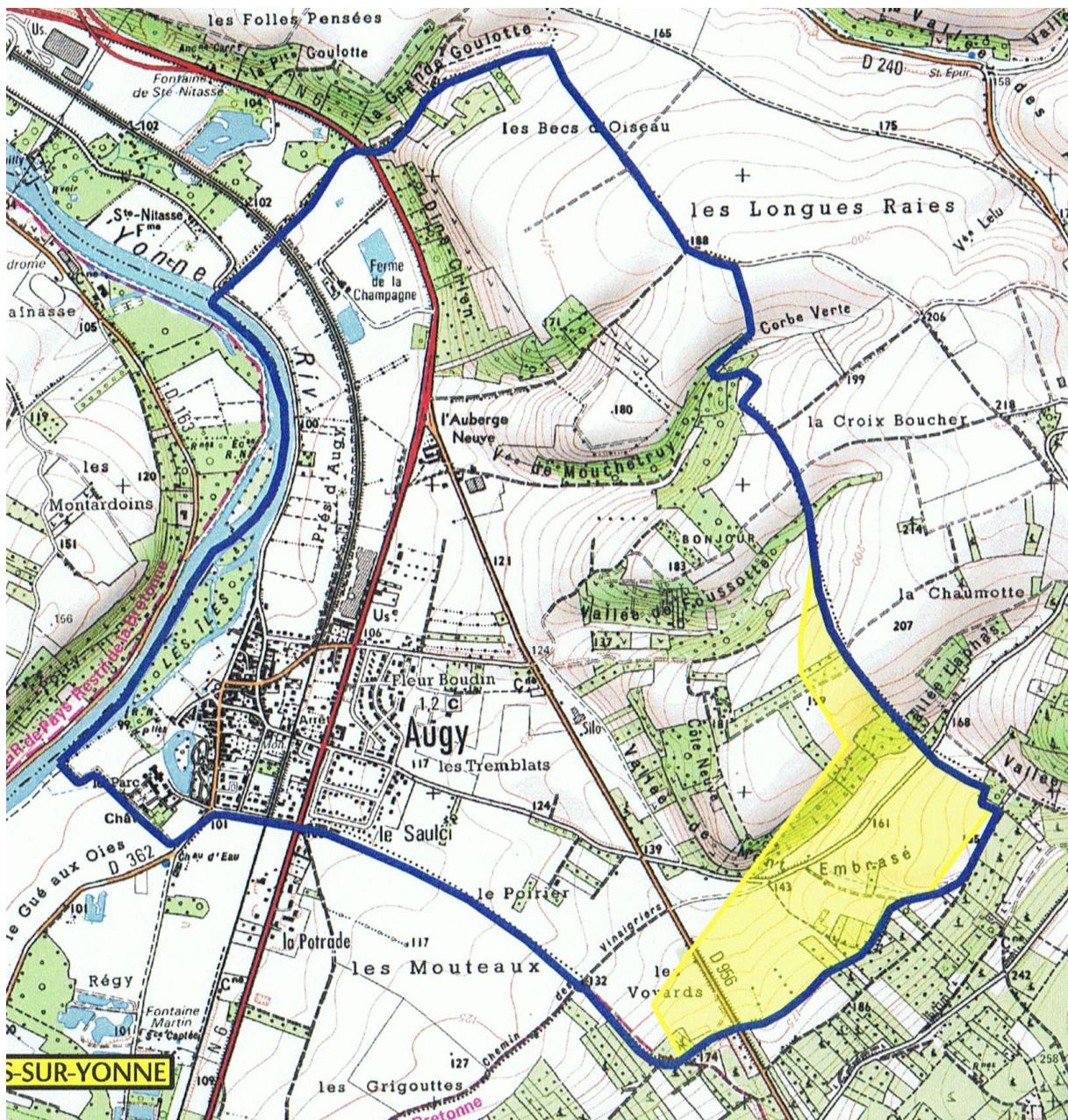


DICRIM

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)

Commune d'AUGY



Edition 2009 - Mise à jour 2017

Prochaine mise à jour : 2020 (sauf évolution des risques, des mesures et des moyens)

LE MOT DU MAIRE

La commune d'Augy est située à 5 kilomètres d'Auxerre et en bordure de la rivière l'Yonne dont la crue de référence remonte à 1910. Le risque majeur auquel est soumis une partie de la commune est l'inondation.

Crues, pandémie, risque climatique, risque nucléaire, accident transport de matières dangereuses, risque SEVESO sont autant d'évènements exceptionnels qui peuvent s'avérer graves et préjudiciables à la sécurité des personnes et des biens.

Le Décret n°90-918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit d'information sur les risques pris en application de l'article L 125-2 du code de l'environnement modifié par le décret n°2004-554 du 09 juin 2004 stipule que « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger ».

Par conséquent, c'est dans un souci d'information et de prévention que nous avons élaboré ce Document d'Information Communal sur les **RIsques Majeurs (D.I.C.R.I.M)** qui :

- ➔ recense les risques majeurs auxquels notre commune peut être confrontée,
- ➔ explique les conditions dans lesquelles l'alerte est apportée à la population,
- ➔ précise pour chacun des risques les conseils de comportements et les mesures à prendre.

Cette brochure de sensibilisation simple, concise et pratique, émane du Plan Communal de Sauvegarde, document de gestion collective des évènements, consultable par tous en mairie.

Garder son calme puis appliquer les consignes prescrites, permettra à chacun de se protéger avant l'arrivée des secours, de tenir efficacement sa place dans l'effort collectif de protection et de défense.

Il est important d'en expliquer son contenu à vos enfants. Conservez-le, pour vous y rapporter le cas échéant.

Votre sécurité, et celle de tous, en dépend.

Le Maire

COMMUNE d'AUGY	Mise à jour :
DICRIM	06.2017
SOMMAIRE	Page n°3

LES RISQUES :

- Inondation : p. 4 à 6
- Rupture de barrage : p. 7 à 10
- Nucléaire p. 11
- Transport matières dangereuses p. 12
- Conduite gaz p. 13 et 14
- Pandémie p. 15
- Canicule p. 16
- Autres risques spécifiques à la commune p. 17 et 18

ORGANISATION DE L'ALERTE ET DES SECOURS :

- Annuaire de crise : p. 20 et 21

COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RISQUE INONDATION « 1910 »	Page n°4

ACTION DU MAIRE

- *Mairie poste de commandement communal 3 rue Paul Visse,*
- *Fermeture des deux routes route de Vaux, ou petite route d'Augy, déviation à mettre en place.*
- *Liaison gendarmerie et Préfecture*
- *déclenchement PCS par le maire ou son suppléant*

ALERTE

Indiquer le ou les moyens disponibles :

- *Son de cloches continu long de 5 minutes*
- *Véhicule équipé d'un porte-voix alimenté par le véhicule*

Liste des E.R.P à prévenir :

- *Ecole,*
- *Bar,*
- *Pizzeria,*
- *Orthophoniste,*
- *Salle polyvalente si occupée,*
- *Salle du lavoir si occupée,*
- *Eglise si occupée.*

COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RISQUE INONDATION « 1910 » (suite)	Page n°5

Liste des rues concernées dans l'ordre d'urgence :

- *Petite route d'Augy*
- *Rue des Prairies*
- *Cour d'Enfer*
- *Rue du Moulin*
- *Cité Delorme*
- *Place*
- *Rue et Allée de la Fontaine*
- *Grande rue + la Croisière*
- *Rue du Puit Gatron*
- *Rue des Belles Filles*
- *Rue Chevrin*
- *Rue Paul Visse*
- *Allée Louis*
- *Cour des Chiens*
- *Rue de Saint Bris*
- *Rue des Prés Chaffaux*
- *Rue des Chaumes*
- *Rue Pinon*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Surélever les meubles, amarrer les cuves*
- *Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux*
- *Couper le gaz, l'électricité*
- *Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres*
- *Ne pas téléphoner inutilement*
- *Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)*
- *Ecouter la radio*
- *Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux. PPMS en vigueur.*

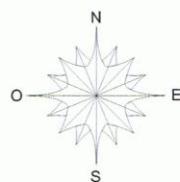
COMMUNE d'AUGY**Mise à jour :****DICRIM**

06.2017

RISQUE INONDATION « 1910 » (suite)**Page n°6**DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT
DE L'YONNE**LEGENDE**

- Zone inconstructible sauf exception (cf. règlement)
- Zone constructible sous certaines réserves (cf. règlement)

Ce document Pdf, visualisé en zoom 100% est à l'échelle 1 / 10000ème
Réalisation : DDE 89 / Atelier SIG Mai 2006

**Cartographie des PPR****CARTE DE ZONAGE****Commune d'AUGY**

0 500m. 1000m.

COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE et DE CHAUMEÇON	Page n°7

Référence : PPI du barrage de Pannecière (mars 2007) ou PPI du barrage de Chaumeçon (mai 2005)

Le PPI du Barrage de Pannecière prévoit en cas de rupture, le passage d'une onde de submersion, déferlant une partie de la commune [rive gauche de la RD606] environ 12 heures après la rupture. Pour Chaumeçon, l'onde arriverait à Augy environ 5h30 après avec une vague de 5m de haut.

ACTION DU MAIRE

- *Evacuation de la zone rive gauche de la RD606*
- *Poste de Commandement Communal au Foyer des Jeunes*
- *Déclenchement PCS par le maire ou son suppléant*
- *Dévier les routes par l'installation de grilles (rues de Saint-Bris, Pinon, des Chaumes)*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio/TV*
- *Son de cloches continu long de 5 minutes*
- *Véhicule équipé d'un porte-voix alimenté par le véhicule*

Liste des E.R.P à prévenir :

- *Ecole*
- *Bar*
- *Pizzeria*
- *Orthophoniste*
- *Salle polyvalente si occupé,*
- *Salle du lavoir si occupée,*
- *Eglise si occupée.*

COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RISQUE RUPTURE DU BARRAGE DE PANNECIERE et DE CHAUMEÇON	Page n°8

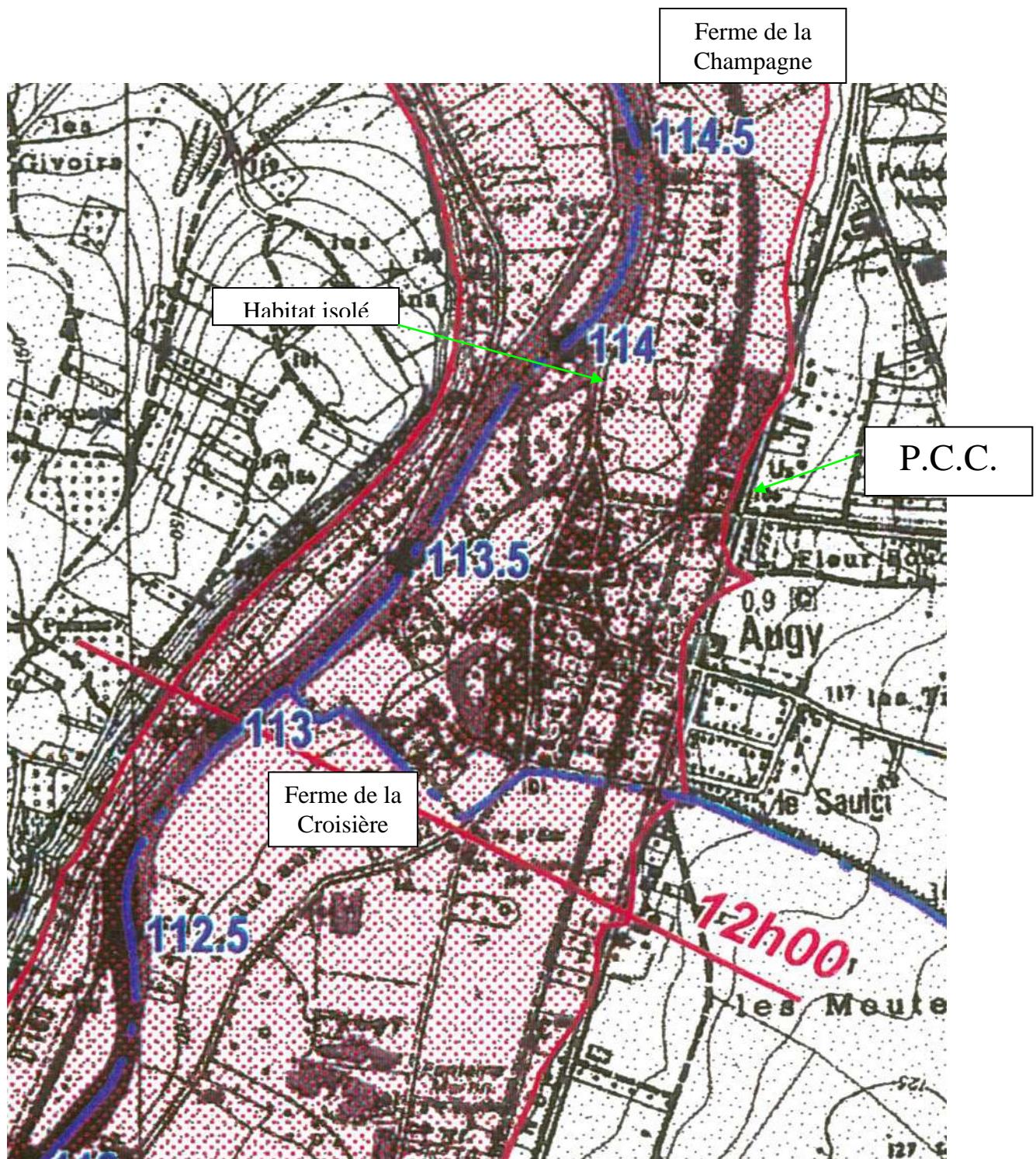
Liste des rues concernées dans l'ordre d'urgence :

- *Petite route d'Augy*
- *Rue des Prairies*
- *Cour d'Enfer*
- *Rue du Moulin*
- *Cité Delorme*
- *Place*
- *Rue et Allée de la Fontaine*
- *Grande rue + la Croisière*
- *Rue du Puit Gatron*
- *Rue des Belles Filles*
- *Rue Chevrin*
- *Rue Paul Visse*
- *Allée Louis*
- *Cour des Chiens*
- *Rue de Saint Bris*
- *Rue des Prés Chaffaux*
- *Rue des Chaumes*
- *Rue Pinon*

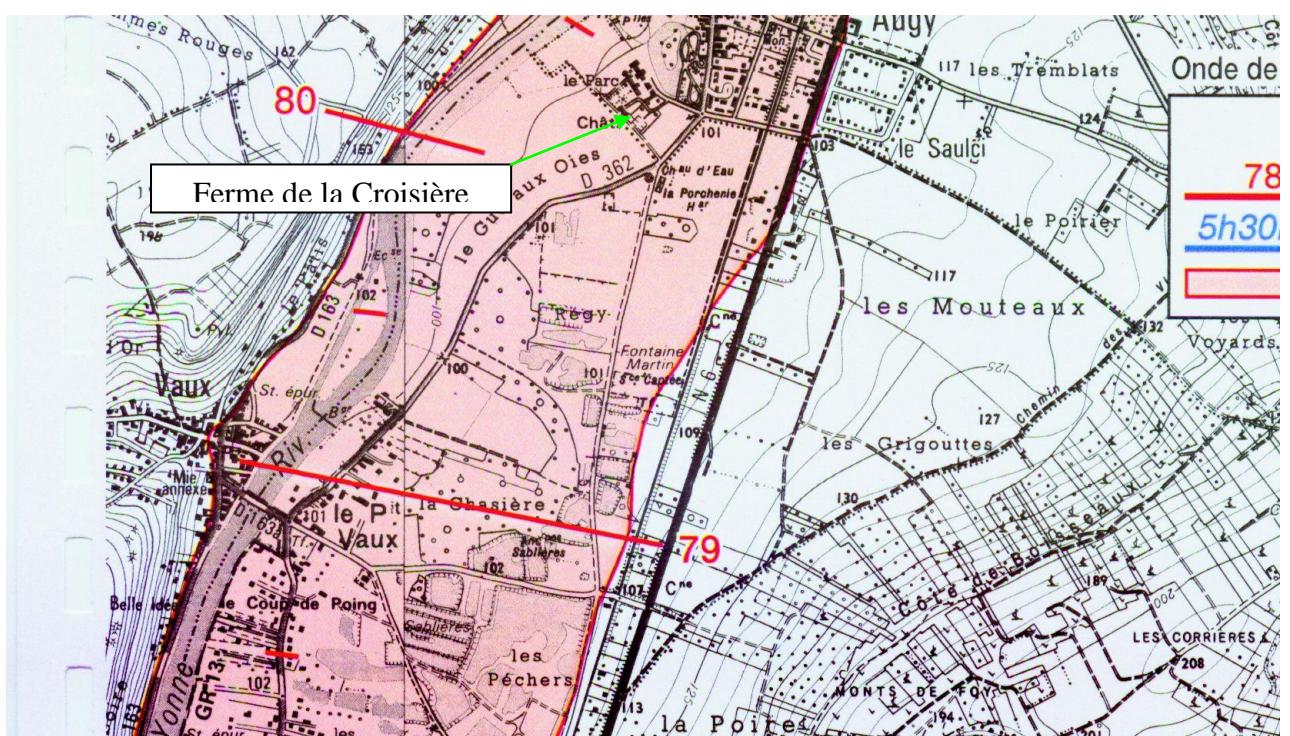
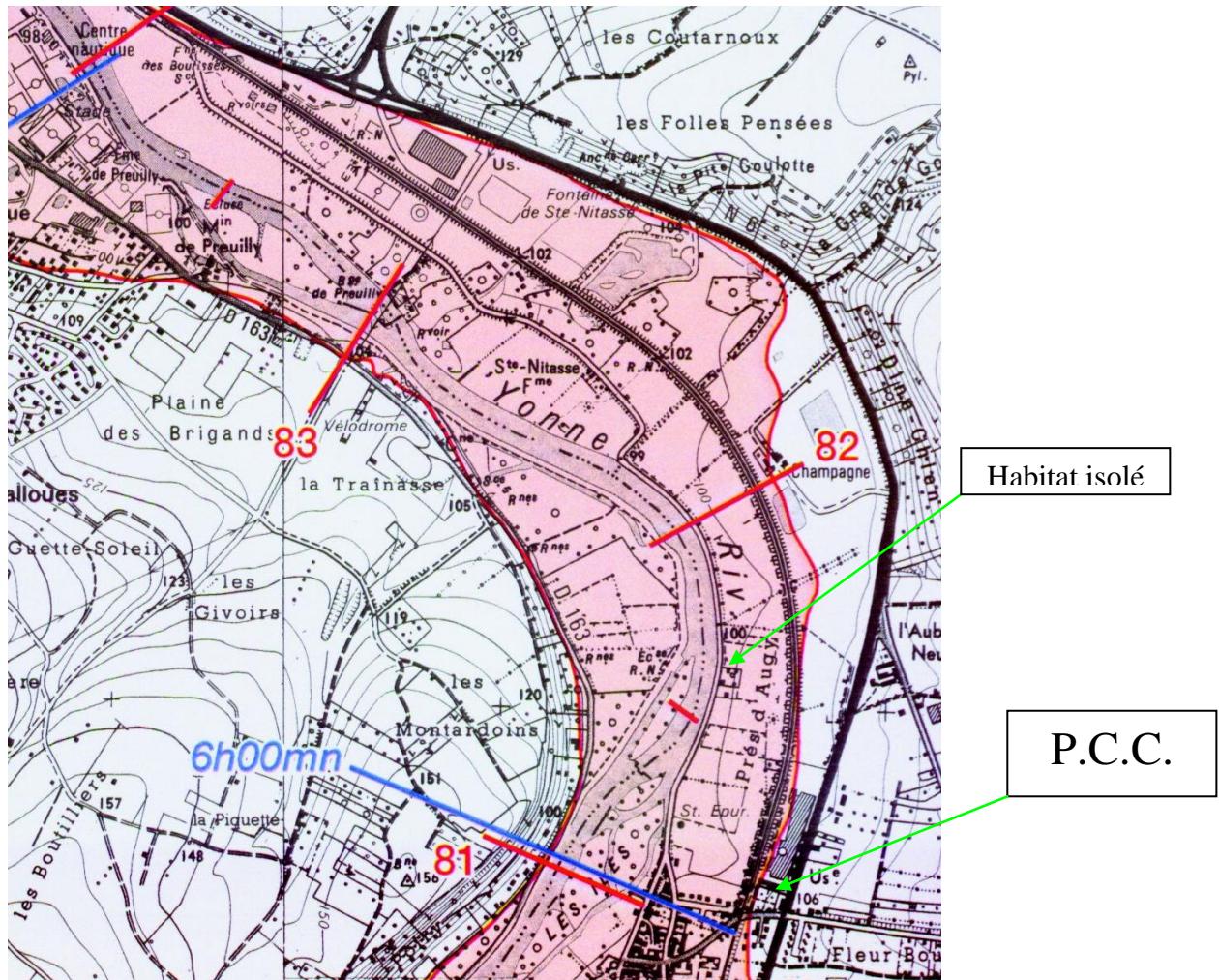
CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Surélever les meubles, amarrer les cuves*
- *Mettre les produits toxiques, les véhicules à l'abri de la montée des eaux*
- *Couper le gaz, l'électricité*
- *Fermer les portes, aérations, soupiraux, fenêtres*
- *Se préparer à être évacué (prévoir couvertures, médicaments, papiers)*
- *Ne pas téléphoner inutilement*
- *Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école évacue selon le PPMS*

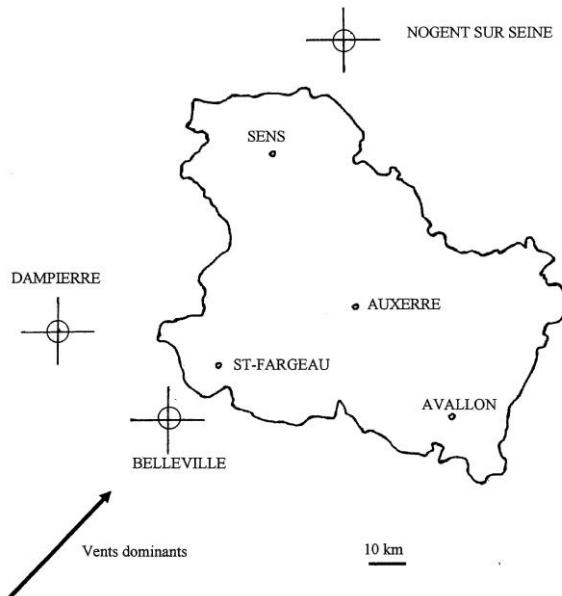
Onde de submersion : barrage de Pannecière



Onde de submersion barrage de Chaumeçon



COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RISQUE NUCLEAIRE	Page n°11



Un accident sur une centrale nucléaire à proximité (Dampierre en Burly, Belleville sur Loire, Nogent sur Seine) peut faire craindre le passage d'un nuage radioactif (pollution air et eau) qui nécessiterait le confinement de la population.

ACTION DU MAIRE

- *Information de la population et des ERP = la Cerisaie, les écoles*
- *La Champagne, l'Auberge Neuve*
- *Les écoles, la Maison d'accueil spécialisée, Usine SAFE et Augystock*
- *Permanence mairie*
- *Déclenchement du PCS*

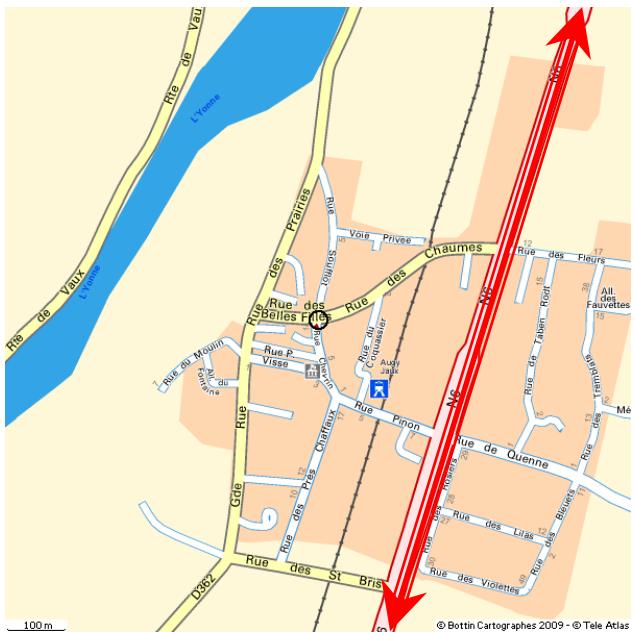
ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Son de cloches continu long de 5 minutes*
- *véhicule équipé d'un porte-voix alimenté par le véhicule*
- *⚠ au confinement*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Rejoindre le bâtiment le plus proche*
- *Fermer toutes les ouvertures*
- *Ne pas fumer*
- *Arrêter ventilation, chauffage, climatisation*
- *Ecouter la radio*
- *Ne pas téléphoner*
- *Ne pas aller chercher les enfants à l'école. L'école s'occupe d'eux.*
- PPMS*

COMMUNE d'AUGY	Mise à jour :
DICRIM	06.2017
RISQUE TRANSPORT MATIERES DANGEREUSES	Page n°12



L'essentiel du transport des matières dangereuses traverse le village par la RD606

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité et en liaison avec les sapeurs-pompiers :

- *Permanence mairie*
 - *Evacuation partielle ou totale de la population*
 - *Déclenchement du PCS*
 - *Mise en place déviation / interdiction circulation en liaison avec les forces de sécurité et le Conseil départemental.*

ALERTE

- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
 - *Véhicule équipé d'un porte-voix (message pré-formaté) [le conducteur du véhicule devra se confiner et circuler en dehors du périmètre de sécurité mis en place par les sapeurs-pompiers]*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
 - Fermer toutes les ouvertures
 - Ne pas fumer
 - Ne pas aller chercher les enfants à l'école, on s'occupe d'eux PPMS
 - Arrêter ventilation, chauffage, climatisation
 - Rester à l'écoute de la radio
 - Ne sortir qu'en fin d'alerte

COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ	Page n°13

Référence : Document Gaz de France conservé en Mairie. Cette canalisation est gérée par GRT GAZ.

Canalisation de gaz Situé en Mont Embrasé [Voir carte jointe] Passant par les Voyards Et les hauts de la vallée de Foussotte	Exemple : risque de rupture occasionnée par un engin de terrassement : pour une buse de diamètre 100mm – périmètre de sécurité = 50 m pour une buse de diamètre 200mm – périmètre de sécurité = 100 m
--	--

ACTION DU MAIRE

Selon la gravité :

- *Permanence mairie*
- *Mise en place déviation / interdiction circulation*

ALERTE

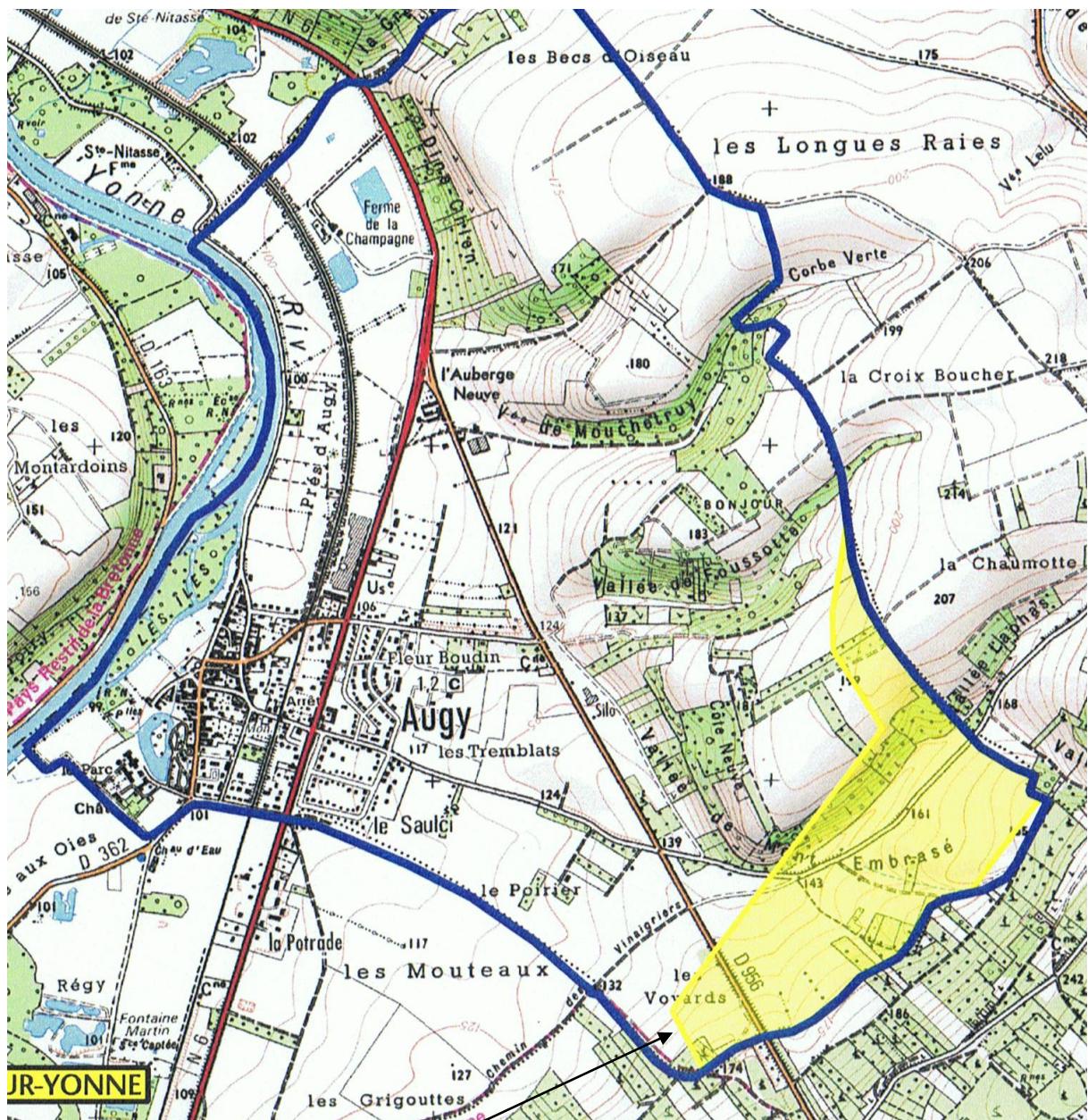
- *Message pompiers / préfecture / radio / TV*
- *Message de fin d'alerte avec éventuellement consigne GRT*
Gaz de remise en route des installations privées

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- *Voir document GRT gaz spécifique à la commune page 17*
- *Personnes concernées : agriculteurs*

COMMUNE d'AUGY	Mise à jour :
DICRIM	06.2017
RISQUE SUR CONDUITE DE TRANSPORT DE GAZ	Page n°14

CONDUITES DE GAZ AUGY



Conduite de gaz

COMMUNE de DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RISQUE PANDEMIE GRIPPALE	Page n°15

Référence : Plan départemental de lutte contre une pandémie grippale (janvier 2009)

Qu'est-ce qu'une pandémie ?

Fiche RISQUE à conserver par toutes les communes

Il s'agit d'une épidémie qui s'étend au-delà des frontières internationales, soit à un continent, à un hémisphère ou au monde entier, et qui peut toucher un très grand nombre de personnes, quand elles ne sont pas immunisées contre la maladie ou quand la médecine ne dispose d'aucun médicament pour traiter les malades : **la grippe aviaire et la grippe A de type H1N1, par exemple** (pour plus d'infos, voir le site www.pandemie-grippale.gouv.fr)

30 % de la population touchée

Phase 1	Pas de virus circulant chez l'Homme
Phase 2	Pas de nouveau virus circulant chez l'Homme mais présence d'un virus animal causant un risque substantiel de maladie humaine
Phase 3	Infection humaine par un nouveau virus (mais sans transmission interhumaine ou dans des cas isolés liés à des contacts rapprochés)
Phase 4	Petits groupements de transmission interhumaine limités, mais extension localisée (virus mal adapté aux humains)
Phase 5	Larges groupements, mais transmission interhumaine toujours localisée (le virus s'adapte à l'Homme)
Phase 6	Forte transmission interhumaine dans la population (pandémie)

ACTION DU MAIRE

- Phase 3/4/5/6 : dans ces phases, le maire agit en sa qualité d'agent de l'Etat. Il est le relais efficace de la puissance publique sur le territoire de la commune.
- *Le maire désigne une correspondante « pandémie grippale » et transmet ses coordonnées au préfet : **Mme VILLATE Patricia 03 86 53 35 11/07 83 15 85 30***
- *Utilise la liste des personnes fragiles*

Pour la grippe aviaire :

Fournit au personnel communal susceptible d'aller constater les oiseaux morts un équipement de base : gants + masques FFP2

Pour la grippe A :

Fournit au personnel communal susceptible d'être en contact avec du public ou le virus des masques FFP2

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Pour la grippe aviaire :

- Toute mortalité anormale d'oiseaux sauvages en zone rurale doit être signalée à la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) (tél : 03 86 94 22 50). Sinon appeler la Préfecture au 03 86 72 79 89.
- Une mortalité anormale correspond à plus de 5 oiseaux sauvages trouvés morts sur un même site (rayon de moins de 500 m) et dans un laps de temps restreint (moins d'une semaine).
- Ne pas toucher aux oiseaux trouvés morts. La collecte est assurée par la FDC, l'ONCFS ou la DDSV.

Pour la grippe A :

- Tout symptôme grippal doit être signalé à un médecin ou au 15.
- Consignes d'hygiène : se laver les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique – utiliser un mouchoir en papier pour éternuer ou tousser, le jeter et se laver les mains.
- Voir plan de continuité municipal en annexe.

COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RISQUE CANICULE	Page n°16

Référence : Plan départemental canicule (envoyé à toutes les mairies en juillet 2008)

L'année 2003 a été marquée par une hausse sensible du nombre de décès. Un tel niveau n'avait pas été atteint en France métropolitaine depuis 1985. La canicule du mois d'août 2003 en est à l'origine.

En Bourgogne, le mois d'août 2003 a été chaud : cinq degrés au-dessus des normales saisonnières, avec un pic de 41.1 ° relevé à Auxerre le 6 août (relevé INSEE).

ACTION DU MAIRE

- *organisation de l'accompagnement des personnes fragiles et isolées*
- *organisation d'une permanence en mairie*
- *préparation des endroits frais*
- *si aggravation, déclenchement du PCS*
- *endroit frais de la commune : l'église, la cantine (tél 03 86 53 80 75)*

ALERTE

Vert	Situation normale, pas de vigilance particulière
Jaune	Situation légèrement préoccupante, début de vigilance
Orange	Situation très préoccupante, être très vigilant
Rouge	Situation préoccupante à l'extrême, être très vigilant.

- *Appels téléphoniques, circuit d'alerte (véhicule avec sono)*
- *Affichages*
- *Message diffusé par les pompiers*
- *Messages diffusés par les médias (radio et TV)*

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

- Passer au moins 3h par jour dans un endroit frais : l'église (sans tél) ou la cantine
- Se rafraîchir, se mouiller le corps plusieurs fois par jour
- Boire fréquemment et abondamment même sans soif
- Eviter de sortir surtout aux heures les plus chaudes
- Prendre des nouvelles de ses voisins surtout s'ils vivent seuls et sont âgés
- Ecouter la radio (récepteurs alimentés par piles si possible)

COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
RUISSELLEMENT	Page n°17

ACTION DU MAIRE

A chaque alerte GALA, un affichage mairie sur les risques d'orage est réalisé.

ALERTE

Radio / TV en particuliers les niveaux orange et rouge

-Moyen d'alerte :

- Véhicule équipé d'un porte-voix alimenté par le véhicule

-Voie concernée :

- Rue des Tremblats
- Allée des Fauvettes
- Allée des Mésanges
- Rue de Vanesses
- Rue de Taben Rodt
- Rue du Village 1

CONDUITE A TENIR PAR LA POPULATION

Les habitants des zones concernées doivent s'informer, protéger leur habitation si nécessaire.

Les habitants en dessous de la vallée des Mouteaux et Grigouttes peuvent être concernés, c'est-à-dire, les habitants des rues de Saint-Bris et de la partie sud de la RD 606.

COMMUNE d'AUGY

Mise à jour :

06.2017

RUISELLEMENT (suite)

Page n°18



***ORGANISATION
DE L'ALERTE
ET DES SECOURS***

COMMUNE d'AUGY DICRIM	Mise à jour : 06.2017
ANNUAIRE DE CRISE	Page n°20

Service public :

- Préfecture : 03 86 72 79 89
- Gendarmerie (groupement ou brigade) : 03 86 49 53 00
- Samu : 15
- SDIS : 18 ou 112
- SRD
- DDEA : 03 86 48 41 00
- EDF : 0810 89 1010
- VNF : 03 86 81 50 81
- DDASS : 03 86 51 80 00
- DDSV : 03 86 94 22 50
- Conseil Général : 03 86 72 89 89
- Info routes : 0820 000 189
- Météo France : 08 92 68 02 89
- La mairie 03 86 53 85 90
- Le Foyer des Jeunes 03 86 53 65 62
- La salle du judo 03 86 53 65 62
- L'école élémentaire. 03 86 53 82 70 l'école maternelle 03 86 53 60 90
- La cantine 03 86 53 80 75
- La maison d'accueil spécialisée 03 86 53 89 58

Annuaire communal :

Services techniques / permanence / astreinte : 06 07 05 38 22

Logistique / travaux / économie :

Entreprises travaillant habituellement pour la commune :

- Métallier Thierry Duhoux 03 86 53 84 69
- Agriculteurs M. Boulanger 03 86 53 63 55

Santé :

- Médecin M. Ballarini 03 86 53 61 51 - fax 03 86 53 65 74
- Infirmière Mme Chamoy, 03 86 53 87 49, Mme Duverne 03 86 53 64 26

Alimentation :

- magasins ayant capacité à pouvoir « approvisionner » hors des heures conventionnelles d'ouverture : - M. Eddy Jean-Alphonse : boulanger 03 86 53 86 36
- Auberge d'Augy : restaurateur 03 86 53 35 54

Entreprises :

- SAFE 03 86 53 76 90
- Augystock **liste rouge** 03 86 53 60 32
- M. Barbon 06 80 11 25 48



ÉLECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE



VOTRE FOURNISSEUR D'ENERGIE

(Pour toutes demandes de contrat de fourniture, changement de formule tarifaire, résiliation de mon contrat, etc....)

Le n° apparaît sur vos mémoires de facturation

La liste des fournisseurs est consultable sur le site : www.cre.fr ou www.energie-info.fr/

Inscrivez ci dessous le numéro de votre fournisseur :

Energie Electrique

Energie Gaz

03 46 81 00 35 Sophie Bentinet 0811 01 70 00
00 44 00 44

LES NUMEROS UTILES (TOUT PUBLIC)

Panne ou urgence relative à la sécurité électrique

Dépannage électrique

0 810 333 089

Panne ou urgence relative à la sécurité gaz

Dépannage gaz

0 800 47 33 33

Pour raccorder une installation au réseau électrique

Accueil Raccordement Electrique

0 810 105 702

egd-yonne-are@erdf-grdf.fr fax : 03 86 49 56 52

Pour raccorder une installation au réseau gaz

Accueil Accès au Gaz

0 810 224 000

egd-bourgogne-aag@erdf-grdf.fr fax : 03 80 25 37 10

POUR TOUS TRAVAUX A PROXIMITE DES OUVRAGES ELECTRIQUE ET GAZ

Protection de chantier

(travaux à proximité immédiate des réseaux existants)

egd-yonne-bte@erdf-grdf.fr

Demande de Renseignements (DR),
Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT),
ERDF Yonne ou GrDF Yonne, Service DR/DICT
45 avenue des clairions – BP – 169 – 89002 Auxerre Cedex
03 86 48 53 15 Fax : 03 86 48 52 99 ou www.dictplus.com

LES NUMEROS UTILES DEPANNAGE POUR LES COLLECTIVITES LOCALES *

* Les numéros ci dessous vous sont réservés, merci de ne pas les communiquer.

Dépannage électrique collectivités locales
(réservé aux appels des élus des collectivités locales, + code INSEE)

0 811 01 02 12

+89 023

Urgence Tempête / Maires

(n° activé uniquement en cas de tempête généralisée)

03 86 48 51 11

POUR TOUTES AUTRES QUESTIONS
OU SI VOUS NE SAVEZ PAS A QUI VOUS ADRESSER !
Contactez votre Interlocuteur Privilégié :

Christine PEZENNEC : 03 86 48 51 45
Sandrine FOURNIER : 03 86 48 52 36
Martine LUBIN : 03 86 48 52 24
Alain CHARUE : 03 86 48 52 26



Pascal JACQUEMARD
03 86 48 52 33 - 06 13 68 81 31
pascal.jacquemard@erdf-grdf.fr

ÉLUS
Sous
Numéros réservés aux élus

Date de mise à jour : 04/06/2009